LYCÉE GÉNÉRAL

ET

TECHNOLOGIQUE

GUSTAVE FLAUBERT

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE N°2

DU 13 octobre 2026

1, rue Albert Dupuis

76044 ROUEN

Email : 0760096s@ac-normandie.fr

Téléphone : 02.35.11.88.88

Date : 13 octobre 2026 – heure de début 17h15 – lieu : lycée G. Flaubert

Participants

a) Participants présents :

Les personnes présentent à la séance sont les suivantes :

- **Philippe SAI** : Proviseur, présidant la séance.

- **Judith HEILMER DE TOLEDO**, secrétaire générale

- **Sandrine GACHET**, proviseure adjointe

- 23 autres membres votants

Le secrétaire de séance

Léa COUBRICHE

Le proviseur,

Philippe SAI

LYCEE GUSTAVE FLAUBERT
Le Proviseur,
Ph. SAI
ROUEN

Ordre du jour :

- Approbation des 3 comptes rendu des Conseils d'administration du 02 juillet 206 ;31 août 2026 et 01 octobre 2026
- Etablissement des commissions
- Règlement intérieur du conseil d'administration
- Projet MUN
- Convention CHU – GRETA
- Convention des équipements sportifs ville de ROUEN
- ANV service mutualisation

Approbation du compte rendu du précédent Conseil d'Administration

Le proviseur soumet à l'approbation des comptes rendu des 3 CA précédents. Aucune remarque ou observation n'est formulée par les membres.

Décision n°1 : Le compte rendu du précédent Conseil d'Administration est approuvé à l'unanimité des 25 membres présents.

Approbation du règlement intérieur du conseil d'administration

Le règlement intérieur du CA est approuvé à l'unanimité. (25 membres).

Projet MUN

Les différents projets ont été présentés. Cependant, la participation des familles n'a pas pu être votée car nous n'avons pas connaissance du nombre d'effectifs.

L'accord de principe a été validé à l'unanimité (26 membres).

Approbation des conventions et contrats

- La convention CHU -GRETA

Décision: Approuvée à l'unanimité (26 membres).

- La convention relative aux équipements sportifs ville de ROUEN

Décision: Approuvée à l'unanimité (26 membres).

L'admission en non-valeur (ANV) service mutualisation

L'admission en non valeur du service mutualisation a été approuvée à l'unanimité (26 membres).

. Communication entre l'APEF et les familles

1) L'APEF souhaite pouvoir communiquer directement avec les familles du lycée. Il nous a été indiqué que le RGPD ne permettait pas au lycée de transmettre les adresses électroniques des parents.

Or, l'article D. 111-8 du Code de l'éducation prévoit que les associations de parents d'élèves peuvent obtenir les coordonnées des familles ayant expressément accepté leur communication.

Nous souhaiterions donc étudier les modalités suivantes :

• Le lycée peut-il mettre en place, via Pronote ou l'ENT, un recueil du consentement exprès des responsables légaux à la transmission de leurs noms et adresses électroniques à l'APEF ?

• Les coordonnées des familles ayant donné leur accord pourront-elles ensuite être transmises à l'association ?

• Dans l'attente, quelles modalités le lycée peut-il mettre en place pour permettre à l'APEF de diffuser ses informations à l'ensemble des familles, conformément à l'article D. 111-9 du Code de l'éducation ?

→ L'objectif est de définir une procédure simple, pérenne et conforme à la réglementation, permettant à l'APEF d'assurer pleinement sa mission de représentation et d'information des parents d'élèves.

L'APEF peut communiquer par l'intermédiaire de Madame GACHET sur pronote et l'ENT.

2) Diffusion des comptes rendus du Conseil d'Administration

Le lycée transmet aux représentants des parents d'élèves les comptes rendus des conseils d'administration. Nous souhaitons clarifier les modalités selon lesquelles l'APEF peut les partager avec les familles.

• Pouvons-nous mettre ces comptes rendus à disposition en téléchargement sur le site de l'APEF ?

• À défaut, pouvons-nous les transmettre aux parents qui en font la demande ?

• Des précautions particulières, notamment en matière de données personnelles ou de confidentialité, doivent-elles être prises avant leur diffusion ?

→ Nous souhaitons définir avec le lycée des modalités claires et pérennes permettant aux familles d'être informées des travaux et décisions du conseil d'administration.

Nous allons revenir vers vous quant aux modalités d'affichage des comptes-rendus, pour voir si cela sera fait sur le site du lycée ou sur le site des parents d'élèves.

3) Mise en place du « Café des parents »

Le projet de « Café des parents » ayant reçu un accueil favorable, nous souhaiterions en préciser les modalités avec la direction :

• Accueil : le lycée pourrait-il mettre une salle à disposition de l'APEF ? À quelle fréquence et sur quels créneaux ?

• Organisation pratique : quelles seraient les modalités d'accès aux locaux, de réservation et de mise à disposition éventuelle de matériel ?

• Communication : le lycée pourrait-il relayer les dates des rencontres auprès des familles, notamment via Pronote ou l'ENT ?

• Format : ces rencontres pourraient-elles être ouvertes à tous les parents, adhérents ou non, et prendre la forme d'échanges libres ou autour de thématiques définies ?

• Participation des équipes : serait-il possible d'inviter ponctuellement des personnels du lycée ou des intervenants selon les sujets abordés ?

• Cadre matériel et administratif : quelles seraient les conditions concernant l'assurance et la responsabilité de l'association lors de l'utilisation des locaux ?

→ L'objectif est de construire un rendez-vous régulier, convivial et accessible à tous les parents, favorisant les échanges autour de la vie du lycée.

La direction reviendra vers les membres du CA quant aux modalités définies.

4) Information des familles sur la restauration scolaire

Dans la continuité des échanges déjà engagés autour de la restauration scolaire, et puisque quelques familles nous sollicitent encore à ce sujet, peut-être pourrions-nous réfléchir ensemble à des moyens simples de mieux faire connaître le fonctionnement du service.

La publication des menus sur le site du lycée, à partir des documents déjà disponibles, pourrait faciliter l'information des familles. Une nouvelle visite du service de restauration, comme celle organisée en 2021, pourrait également être l'occasion de mieux en présenter le fonctionnement, avec quelques photographies destinées au site de l'APEF, sous réserve de l'accord de l'établissement.

Ces initiatives permettraient de répondre concrètement aux interrogations qui subsistent et de valoriser le travail des équipes, dans une démarche commune d'information et de confiance avec les familles.

Les représentants des élèves ont souhaité que le menu soit diffusé sur Pronote.

La direction a annoncé que cette diffusion sera effectuée.

5) Italien LVB : accompagnement des élèves inscrits au CNED

Le lycée Gustave Flaubert proposant uniquement l'italien en LVC, les élèves qui souhaitent suivre l'italien en LVB doivent se tourner vers le CNED.

Nous souhaiterions connaître le nombre d'élèves concernés par cette situation en seconde, première et terminale, afin de mieux cerner les besoins.

L'APEF est disposée à travailler avec les équipes du lycée sur ce sujet. Des échanges ont déjà été engagés par courriel avec la professeure d'italien LVC, qui s'est montrée ouverte à une rencontre et à une réflexion commune sur les possibilités d'accompagnement de ces élèves dans leur parcours et leur préparation aux différentes échéances.

La DOS a donné quelques heures pour que les élèves inscrits au CNED pour LV2 italien puisse bénéficier de l'aide de l'enseignante d'italien présente pour la LV3.

6) Équité du classement scolaire et orientation Parcoursup des élèves affectés en classes ABIBAC, EURO et BFI

Pour des raisons d'organisation des effectifs, certains élèves ne suivant pas les cursus ABIBAC, EURO ou BFI seraient affectés administrativement dans les classes correspondantes, en seconde, première ou terminale.

Cette situation peut avoir des conséquences sur leur positionnement scolaire : un élève pourrait être moins bien classé dans une classe à recrutement spécifique que dans une classe correspondant à son parcours réel, sans que cela reflète son niveau propre.

Nous souhaiterions connaître les modalités retenues par le lycée sur les points suivants :

• Comment le lycée établit-il le positionnement de ces élèves dans les groupes d'enseignement transmis à Parcoursup ?

• Quelles mesures peuvent être mises en place pour que leur classement reflète leur parcours réel et ne les pénalise pas dans leur orientation post-bac ?

• À défaut de pouvoir modifier leur groupe de référence, une contextualisation explicite de leur situation dans leur dossier Parcoursup est-elle envisageable ?

→ Nous souhaiterions connaître les solutions concrètes que le lycée entend mettre en œuvre pour garantir l'équité de traitement des élèves concernés.

Les élèves des classes « spécifiques » sont repérés dans parcoursup indépendamment de la classe. La position de l'élève est faite par rapport au groupe dans chaque matière.

7) Neutralisation des absences liées aux mobilisations lycéennes : proposition de « journées blanches »

• Serait-il possible que les journées de mobilisation et de perturbation au lycée, à compter du mercredi 30 septembre 2026, soient reconnues comme des « journées blanches »,

c'est-à-dire que les absences ne soient pas comptabilisées dans Pronote pour les journées retenues ?

Cette demande repose sur un principe d'équité et de protection des élèves. Leur situation ne peut être réduite à une opposition entre grévistes et non-grévistes : certains ont participé aux blocages, d'autres ont été empêchés d'accéder au lycée, tandis que d'autres encore ont choisi de venir en cours malgré leur soutien au mouvement, par obligation ou par anxiété face aux conséquences d'une absence.

La liberté de chacun de participer ou non à une mobilisation ne devrait pas entraîner de pénalisation administrative durable pour certains élèves.

Nous demandons donc à la direction d'étudier cette mesure de neutralisation collective des absences et de préciser les modalités selon lesquelles elle pourrait être mise en œuvre, dans le respect du cadre réglementaire.

Un message sera envoyé aux familles.

8) Sécurité des élèves internes en cas de situation exceptionnelle

À la suite des récents événements, plusieurs familles d'internes s'interrogent sur les conditions de sécurité et de prise en charge de leurs enfants en cas de nouvelle dégradation de la situation.

Afin de leur permettre de prendre une décision éclairée concernant le retour de leurs enfants à l'internat, nous souhaiterions obtenir des précisions sur les points suivants :

• Quelles mesures sont-elles prévues pour garantir la sécurité des internes si la situation venait à se dégrader de nouveau ?

• En cas de fermeture ou d'évacuation, comment la prise en charge des élèves mineurs est-elle organisée jusqu'à ce que leurs familles puissent les récupérer ?

• Comment les familles d'internes, souvent éloignées, seront-elles informées, et dans quels délais et quel en sera l'interlocuteur au niveau du lycée ?

• Les absences liées à ces circonstances seront-elles considérées comme justifiées pour l'ensemble des familles concernées ?

• Enfin, serait-il possible d'organiser un échange, même bref, entre la direction et les référents internat de l'APEF sur ces questions ?

→ Cela permettrait de clarifier les modalités prévues et de rassurer les familles concernées.

Concernant les mesures de sécurité :

Les mesures de sécurité sont définies au sein d'un plan PPMS élaboré au sein de l'établissement.

En cas d'alerte intrusion, les personnes présentes dans l'enceinte de l'établissement doivent se confiner au sein du lieu de confinement le plus proche défini par ce plan.

Les élèves sont prise en charge dans le lycée en cas d'événements exceptionnels.

Concernant les absences :

Les absences des élèves sont inscrites au sein du dossier de l'élève. Elles sont néanmoins justifiées en cas de motif « manifestations ».

Concernant la demande d'échange :

Un temps d'échange sera programme entre la direction et les référents internats de l'APEF sur ces questions à la rentrée.

9) Rencontre avec M. Cantelli

Nous avons bien noté les coordonnées de M. Cantelli et le remercions pour sa proposition de travail commun autour du site internet du lycée, notamment au regard des attentes des familles.

Les derniers événements, particulièrement chronophages, ne nous ont pas encore permis de prendre contact avec lui. Nous prévoyons de le faire dans le courant de la semaine prochaine, afin de convenir d'un premier rendez-vous.

Nous souhaiterions également évoquer avec lui les modalités de communication de l'APEF auprès des familles, notamment la possibilité de disposer d'un espace dédié sur le site internet du lycée.

En attendant, l'association dispose d'un site hébergé sur Google Sites

(https://sites.google.com/view/apef-flaubert-rouen/accueil) et étudie la possibilité de retrouver une adresse plus simple : apeflaubert.com.

M. CANTELLI reviendra vers les membres de l'APEF.

10) Mise en place d'un temps d'échange régulier avec la direction

Le compte rendu du dernier conseil d'administration mentionne la demande de l'APEF d'organiser un temps d'échange régulier avec la direction, en précisant que celui-ci reste à planifier.

Afin de concrétiser cette proposition, nous souhaiterions savoir selon quelles modalités ces rencontres pourraient être organisées :

- Qui serait chargé de leur planification : la direction ou l'APEF ?

- Quelle fréquence et quel format pourraient être envisagés ?

- Selon quelles modalités les sujets à aborder seraient-ils définis en amont ?

→ L'objectif est de mettre en place un cadre simple et régulier de dialogue entre la direction et l'association, permettant d'échanger sur les préoccupations des familles et les sujets liés à la vie du lycée.

Un temps d'échange avant chaque CA sera programme par la direction.

ANNEXE 10
page 5

LYCÉES (sauf lycée professionnel)
Cf. R-421-14 et R421-33 du Code de l'éducation

Cachet de l'établissement et signature du chef d'établissement

LYCÉE G. FLAUBERT
1, Rue A. Dupuis
76044 ROUEN Cedex

LYCEE GUSTAVE FLAUBERT ROUEN Le Proviseur, Ph. SAÏ

CETTE ANNEXE DOIT ETRE TRANSMISE APRES L'INSTALLATION DU NOUVEAU CA :
daj-questions@ac-normandie.fr

	Nombre de représentants	Titulaire		Suppléant	
		Nom et prénom	Qualité	Nom et Prénom	Qualité
Chef d'établissement	1	M. SAÏ Philippe	Proviseur		
Adjoint au chef d'établissement	1	Mme GACHET Sandrine	Proviseure adjointe		
Secrétaire général	1	Mme HEILMER DE TOLEDO	SG /Agent comptable		
CPE (le plus ancien)	1	Mme LEVAGNEUR	CPE		
DDFPT s'il existe	1	M. CANTELLI Laurent	DDFPT		
Représentants de la collectivité de rattachement	2	1) Mme LOUISY LOUIS Aline 2) M HERBET Eric	Région	1) 2)	
Représentant de la Commune	1	M. DELESQUE Ludocvic	Conseiller municipal Ville de Rouen		
Représentant du groupement de commune – EPCI	1				
Personnalité qualifiée (2 si les membres de l'administration sont inférieurs à 5)	1 ou 2	1) 2)			
Représentants élus des pers. d'enseigmt. et d'éduc. **7 élus PUIS 7 suppléants au maximum**	7	1) DE SEEGNER Jean Luc 2) TAUTZ Mirjam 3) MALANDAIN Thierry 4) OSMONT Sophie 5) LOCOAGE Laëtitia 6) LEBOURGEOIS Fabien 7) PELLETIER Isabelle	Professeurs	1) YZET Benoît 2) PELLETIER Alexis 3) PEAUCELLIER Sophie 4) PICARD Amandine 5) PIGNY Stéphanie 6) TINTI Margaux 7) PERDRIEL Agnès	Professeurs
Représentants des personnels ATSS **3 élus PUIS 3 suppléants au maximum**	3	1) CAHARD Nathalie 2) COUBRICHE Léa 3) VATTIER Stéphane	ATSS	1) 2) 3)	
Représentants des parents d'élèves **5 élus PUIS 5 suppléants au maximum**	5	1) FAVRE Catherine 2) ASSE Hélène 3) MOREAU Chloé 4) DESPOTHUIS Frédéric 5) SUIGNARD Sévérine	Parents d'élèves	1) TILLIEZ Benoît 2) LAMY Emmanuelle 3) BRANENS Delphine 4) CHENA Imen 5) MASSERON Émilie	Parents d'élèves
Représentants des élèves **5 élus PUIS 5 suppléants au maximum**	5	1) DUGNY Jules 2) DELACROIX Joseph 3) POTT Antonin 4) ESSE Gaëtane 5) BENARAB Hanya	élèves	1) 2) PHILIPPON Saya 3) LEON Benjamin 4) RUHAUT Léna 5) LEFEBVRE Romain	élèves
TOTAL *à reporter dans démact*	/30				